



Séance ordinaire du 7 mars 2022

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi 7 mars 2022 à 20h00, à HUIS-CLOS qui sera diffusée ultérieurement sur le site Web de la municipalité, à laquelle sont présents :

Madame la mairesse: Sonia Desjardins

Mesdames les conseillères : Denyse Riquier
Marie-Michèle Paradis

Messieurs les conseillers : Patrick Pilon
Yvan Lapointe
Sébastien Houle
Michel Mondoux

Les membres présents forment quorum sous la présidence de madame la mairesse, Sonia Desjardins

Est aussi présente, madame Sylvie Toupin, secrétaire d'assemblée

Ouverture de la séance

Ouverture de la séance par un mot de Mme la mairesse à 20 :00 heures.

(1) Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

1. Adoption ordre du jour
2. Adoption du PV 7 février 2022
3. Dépôt rapport dépenses et paiements autorisés et des salaires au 28 février 2022
4. Adoption liste à payer mars 2022
5. Avis motion règl 393-1
6. Adoption projet règl 393-1
7. Député Perron érosion des berges
8. Demande de remboursement enseignement à la maison
9. Soutien aux bénévoles Mme Caroline Proulx
10. Adhésion annuelle CDBL
11. Coop Santé paiement
12. Crévale journée persévérance scolaire
13. Infotech achat banque d'heures
14. Appui peuple Ukrainien

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT ET VOIRIE

15. Fournaise garage
16. MTQ route 347

HYGIÈNE ENVIRONNEMENT

17. Analyses d'eau
18. CCU nomination Mme Christine

LOISIRS

19. Demande subvention M. Perron , marché fermier
- 20.Embauche Élisabete marché fermier
- 21.Cercle des fermières subvention projet fier de tisser nos valeurs
- 22..Emploi Qc : coordonateur culture
23. Emploi d'Été Canada : coordonnateur marché
24. Affichage poste camp de jour coordonnateur-animateur et aide animateur

SUIVI ET AFFAIRES NOUVELLES

- 25.Période de questions
- 26.Levée de l'assemblée

2022-03-57

Il est proposé par Mme Denyse Riquier
Appuyé par M. Patrick Pilon

Madame la mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-03-58

(2) Adoption du PV du 7 février 2022

Considérant que les élus ont pris connaissance du PV du 7 février 2022;

Il est proposé par M. Yvan Lapointe
Appuyé par M. Sébastien Houle

Que le PV 7 février 2022 soit adopté tel que présenté.

Madame la mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-03-59

(3) Dépôt du rapport des dépenses et paiements autorisés des salaires au 28 février 2022

Considérant que les élus ont pris connaissance du rapport des chèques émis au montant de 93 579.21\$, des salaires payés s'élevant à 14 943.18\$, pour le mois de février 2022;

Il est proposé par Mme Denyse Riquier
Appuyé par M. Michel Mondoux

Que le conseil municipal approuve ce rapport tel que présenté.

Madame la mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-03-60

(4) Approbation liste à payer pour mars 2022

Considérant la liste des comptes à payer aux fournisseurs, en mars 2022 totalisant un montant de 142 114.39\$;

Il est proposé par Mme Denyse Riquier
Appuyé par M. Sébastien Houle

Que le conseil municipal autorise le paiement des comptes à payer aux fournisseurs tel que spécifier dans la liste déposée.

Madame la mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-03-61

(5) Avis motion règlement 393-1 : abrogeant le règlement 393

Avis de motion est donnée par Mme Denyse Riquier annonçant le dépôt du projet de règlement 393-1 portant sur l'abrogation du règlement 393 : tarification des annonces de publication dans le journal le Norbertois.

2022-03-62

(6) Adoption projet de règlement 393-1 abrogeant le règlement 393

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT
M.R.C. DE D'AUTRAY

PROJET DE RÈGLEMENT No 393-1 Abrogeant le règlement no 393

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

PROJET DE RÈGLEMENT NO 393-1 : abrogeant le règlement no 393

ATTENDU QU'a été adopté les règlements numéro 393 intitulé : Règlement sur la tarification d'annonce publicitaire du journal le Norbertois;

ATTENDU QU' avis de motion a été régulièrement donné au préalable le 7 mars 2022;

Que le conseil municipal de Saint-Norbert décrète ce qui suit :

Article 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Titre et numéro

Le présent projet de règlement numéro 393-1 abrogeant le règlement no 393-1;

Article 3 Objet

Le présent règlement vise à abroger le règlement numéro 393 portant sur la tarification des annonces dans le journal le Norbertois

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Il est proposé par Mme Denyse Riquier
Appuyé par M. Yvan Lapointe

La mairesse demande le vote.

Le projet de règlement 393-1 est adopté à l'unanimité.

2022-03-63

(7) Appui Député Yves Perron : érosion des berges

Attendu que :

- La voie maritime du Saint-Laurent représente un moteur économique essentiel au Canada ;
- Le tonnage des bateaux transitant sur le fleuve Saint-Laurent augmente et des travaux de dragage ont été effectués par le gouvernement fédéral;
- Le gouvernement fédéral mettait fin au programme de protection des rives en 1997, se désistant de sa responsabilité d'entretien des ouvrages de protection des berges qu'il a érigées;

- Le phénomène d'érosion des berges du Saint-Laurent prend des proportions toujours plus inquiétantes pour l'environnement, les infrastructures municipales et la sécurité des citoyens et de leur propriété;
- Les rives du fleuve Saint-Laurent sont dans un état précaire et se dégradent sous l'effet de l'érosion et des infrastructures inadéquates, détériorées avec le temps et le manque d'entretien du gouvernement;
- Les municipalités riveraines ont besoin d'un soutien financier pour faire face à cette problématique et apporter les ajustements nécessaires.

Nous, soussignés, élus de la municipalité de Saint-Norbert, **citoyennes et citoyens du Canada**, prions le **gouvernement du Canada** de mettre en place un programme de protection des berges du fleuve Saint-Laurent en prenant des mesures adéquates pour contrer l'érosion et assurer un environnement sécuritaire, telles qu'une réglementation imposant une limite de vitesse selon les types de navires et la mise en place et l'entretien d'ouvrages de protection des berges, afin d'instaurer un lien de confiance et de collaboration entre le gouvernement fédéral, les utilisateurs de la voie maritime et les riverains, et que tout soit mis en oeuvre afin de limiter l'impact des inondations saisonnières, en veillant à une bonne gestion du niveau des eaux.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Marie-Michèle Paradis
Appuyé par M. Yvan Lapointe

Que le conseil désire appuyé la démarche du député Perron en lien avec l'érosion des berges et invite les citoyens à signer la pétition internet.

Madame la mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-03-64

(8) Demande remboursement enseignement à la maison

Considérant que la municipalité offre à chaque année de payer les frais scolaires des enfants fréquentant l'école primaire Saint-Anne du village;

Considérant que certains enfants reçoivent un enseignement à la maison et que cela engendre aussi des frais de scolarité;

En conséquence,

Il est proposé par M. Yvan Lapointe
Il est Appuyé par Mme Denyse Riquier

Que dans un esprit d'équité, le conseil accueille la demande de remboursement de frais de scolarité de Mme Élisabthe Boucher pour ces trois enfants, dont elle assure un enseignement à la maison. Ainsi, un remboursement de 180\$ lui sera accordé, soit 60\$/ enfants, sur présentation de la preuve du formulaire du ministère de l'éducation attestant de leur autorisation de l'enseignement à la maison pour chacun des enfants.

Madame la mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-03-65

(9) Soutien aux bénévoles, Mme Caroline Proulx

Considérant que la municipalité de Saint-Norbert désire tenir des festivités dans le cadre du 175^E anniversaire de la municipalité;

Considérant qu'une importante implication de bénévoles sera nécessaire pour la planification en vue de la tenue d'événements dans le cadre du 175^e de la municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Denyse Riquier
Appuyé par Mme Marie-Michèle Paradis

Que le conseil désire faire une demande dans le cadre du programme de soutien de l'action bénévole, rendu possible via notre député provinciale, Mme Caroline Proulx, afin de fournir des ressources au comité du 175^e qui sera mis en place pour la préparation des festivités de 2023.

Madame la mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-03-66

(10) Adhésion annuelle CDBL

Considérant que Le CDBL est bien ancré dans le milieu, (la table de concertation bioalimentaire de la région de Lanaudière), regroupe et tisse des liens entre les différents maillons du secteur bioalimentaire;

Considérant qu'une cotisation annuelle de 125,00 \$ permet de devenir membre du CDBL et d'avoir accès aux services conseil spécialisés et à de l'accompagnement par des professionnels qualifiés pour vos différents projets;

Considérant que faire partie du CDBL permettra de nous fournir aide et expertise pour le projet du marché fermier de la municipalité, édition estivale 2022;

Il est proposé par M. Michel Moudoux
Il est Appuyé par M. Patrick Pilon

Que le conseil paye la cotisation annuelle de 125\$ pour l'année 2022.

Madame la mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-03-67

(11) Coop santé, paiement côtisation 2022

CONTRIBUTION FINANCIÈRE COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DU GRAND BRANDON

ATTENDU QUE la Coopérative de solidarité santé du grand Brandon est officiellement constituée auprès du ministère de l'Économie et de l'Innovation depuis le 17 février 2022.

ATTENDU QUE par la résolution 2021-12-274, la Municipalité de saint-Norbert est favorable à assumer une partie des coûts à la hauteur des services offerts à sa population dans la mesure de ses pouvoirs d'aide à cet égard.

ATTENDU QUE selon l'article 91 de la *loi sur les compétences municipales*, une municipalité locale peut accorder toute aide dans une matière pour le bien-être de la population.

ATTENDU QUE selon le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la population totale pour la municipalité de Saint-Norbert est de 1087 résidents;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Marie-Michèle Paradis

Appuyé par M. Sébastien Houle

Et résolu d'autoriser la Municipalité de Saint-Norbert à effectuer un paiement de vingt (20) dollars par résidents, soit 21 740\$, auprès de la Coopérative. De plus, la Municipalité contribuera annuellement à un montant de vingt (20) dollars par résident pour une période de cinq (5) ans, soit de 2022 à 2026 inclusivement.

Madame la mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2022-03-68

(12) Crévale journée de la persévérance scolaire

Considérant que :

Depuis plus de 15 ans, le CREVALE a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois(e)s à l'égard de la réussite éducative, et qu'il est aisé d'affirmer que la situation s'est modifiée dans Lanaudière :

- Le taux de diplomation et de qualification au secondaire des élèves après sept ans (sexes réunis) a, quant à lui, augmenté de façon marquée entre 2006 et 2019 passant de 67,6 % à 78,3 %;

Bien que ces résultats soient certes réjouissants, il est toutefois important de demeurer vigilants et de poursuivre nos actions concertées, car les enjeux semblent se complexifier :

- Le contexte pandémique et la rareté de la main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité exercent une pression sur les jeunes en cheminement scolaire;
- Le nombre d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA), ceux présentant un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) ainsi que ceux entrant au secondaire avec un retard augmente année après année;
- Environ 63 100 adultes de 16 à 65 ans auraient de sérieuses difficultés à lire et à comprendre un texte écrit, ce qui représente 19 % de cette tranche de population;
- Près de 41 % des étudiants du réseau collégial public québécois échoueraient à au moins un cours à la première session. Or, cet échec serait en lien direct avec des difficultés de lecture;

Un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.);

Le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs importants sur l'économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

La persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

Les Journées de la persévérance scolaire sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

En conséquence,

il est proposé par Mme Denyse Riquier
appuyé par Yvan Lapointe

Et résolu de reconnaître la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux #JPS2022 afin que notre municipalité soit reconnue comme un + pour la réussite de ses citoyens en formation, en réalisant les activités suivantes :

A. **Porter les messages et les couleurs** des JPS 2022 par le biais de nos outils de communication (médias sociaux, journal municipal, panneau électronique, site Web, etc.);

B. **Planifier une activité ou un projet tels que :**

- Remboursement des frais scolaires pour l'École primaire Saint-Anne de Sainte-Norbert;
- Investissement dans la bibliothèque municipale;
- Marque de reconnaissance et d'encouragement à nos employés étudiants;
- Projet collaboratif avec les écoles de notre milieu;
- Autres actions.

Madame la mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-03-69

(13) Infotech achat banque d'heures

Considérant qu'une banque d'heures permet des services à moindre coût pour de l'aide ou des interventions sporadiquement au niveau du logiciel comptable Sygem;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Denyse Riquier
Il est Appuyé pa M. Michel Mondoux

Que le conseil achète une banque d'heures de 26 heures au tarif de 1960\$ plus taxes, à Infotech.

Madame la mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-03-70

(14) Appui peuple Ukrainien

LES ÉLUS·ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN

Attendu que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

Attendu que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

Attendu qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

Attendu que les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

Attendu que la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

Attendu que la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

Attendu que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

En conséquence,

Il est proposé par M. Patrick Pilon

Et secondé par mme Denyse Riquier et résolu

Que la municipalité de Saint-Norbert condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

Que la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

Que la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

Que la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

Que la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

Madame la mairesse demande le vote

La résolution est adoptée à l'unanimité

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT ET VOIRIE

2022-03-71

(15) Fournaise du garage

M. Yvan Lapionte se retire pour ce point

Considérant que la fournaise du garage ne fonctionne plus adéquatement et qu'elle est âgée de plus de 25 ans ;

Considérant que nous avons reçu des soumissions pour une fournaise Modine 125000BTU, avec installation et cheminée soit :

Belle Gaz : 2500\$ + taxes

Bernèche :: 3100\$ + taxes

JFB : 2914.80+ taxes

Prix excluant la location pour le matériel pour travail en hauteur

En conséquence ;

Il est proposé par M. Michel Mondoux

Appuyé par M. Patrick Pilon

Madame la mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

(16) MTQ-route 347

2022-03-72

Considérant que la route 347 présente des signes de dégradation à plusieurs endroits entre les municipalités de Ste-Geneviève-de-Berthier et St-Norbert;

Considérant que le tronçon entre l'intersection de la route Fafard et la route 347 menant au village de Saint-Norbert, n'a pas été retenu par le MTQ, pour des travaux en 2022;

En conséquence,

Il est proposé par M. Patrick Pilon

Appuyé par M. Yvan Lapointe

Que le conseil fasse part au MTQ d'une demande de révision des priorités de travaux pour ce secteur de la route 347. Qu'une demande d'appui soit adressée à la MRC de d'Autray et qu'une copie de la résolution soit transmise à notre député provinciale, Mme Caroline Proulx.

Madame la mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

HYGIÈNE ET ENVIRONNEMENT

2022-03-73

(17) Analyses d'eau

Considérant que la municipalité a adopté la résolution 2021-12-289, le 21 décembre dernier ;

Considérant que le choix final de la municipalité ne correspondait pas à toutes les offres de services des soumissions reçues ;

Considérant que dans un esprit d'analyse plus équitable, la municipalité a redemandé des prix pour les analyses d'eau ;

Considérant que nous avons reçu les soumissions suivantes :

Noridkeau : 15601.50\$ avant taxes

PB traitement : 15507.55 avant taxes

En conséquence ;

Il est proposé par M. Sébastien Houle

Appuyé par M. Michel Mondoux

Que le conseil municipal maintienne la décision de retenir les services de PB traitement pour les analyses d'eau en 2022.

Madame la mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

(18) CCU nomination Mme Christine Bérard

2022-03-74

Considérant qu'un poste est vacant au sein du CCU suite à la démission de Mme Hélène Bondin et que nous avons reçu la candidature spontanée de Mme Christine Bérard;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Denyse Riquier

Appuyé par Mme Marie-Michèle Paradis

Que le conseil nomme Mme Christine Bérard membre du CCU de la municipalité pour combler le poste vacant.

Madame la mairesse demande le vote
La résolution est adoptée à l'unanimité.

LOISIRS

2022-03-75

(19) Demande subvention Député Perron : marché fermier

Attendu que la municipalité tiendra encore cette année l'activité de marché fermier;

En conséquence ;

Il est proposé par Mme Marie-Michèle Paradis
Appuyé par M. Patrick Pilon

Que le conseil municipal demande un soutien financier de notre député fédérale M. Yves Perron, dans le cadre du projet du marché fermier édition 2022.

Madame la mairesse demande le vote;
La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-03-76

(20) Embauche Mme Élisabeth Boucher, marché fermier

CONSIDÉRANT que le marché fermier doit être publicisé pour en assurer sa réussite :

CONSIDÉRANT que Mme Élisabeth Boucher possède l'expertise pour coordonner la publicité du marché fermier édition estivale 2022;

CONSIDÉRANT que Mme Boucher nous a fourni une soumission pour la publicisation du marché fermier édition 2022, en tenant compte de la tenue de 17 marchés durant l'été;

Il est proposé par Mme Denyse Riquier
appuyé par M. Yvan Lapointe et résolu :

Que le conseil retienne les services de Mme Élisabeth Boucher pour tout le volet de la publicisation (gestion du facebook et du site du marché, communications-médias, annonces, etc.) des 17 marchés fermiers de la saison 2022, pour un montant de 2500\$, dont les factures seront payables comme suit :

10% au 31 mars (pour février-mars) : 250\$
10% au 31 mai (pour avril-mai) : 250\$
16 le dernier des mois de juin à octobre : 5 fois 400\$
Pour un total de 100% soit 2500\$.

Madame la mairesse demande le vote;
La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-03-77

(21) Cercle des fermières projet "Fier de Tisser Nos Valeurs"

ATTENDU QUE le Cercle des Fermières de Saint-Norbert est à préparer un projet qui sera présenté à Culture et patrimoine de la MRC de d'Autray. Ce projet s'appelle "*Une communauté fière de tisser nos valeurs*";

ATTENDU QUE le projet seraIT d'un grand intérêt pour les citoyens de Saint-Norbert et des municipalités environnantes;

ATTENDU QU'advenant l'acceptation et l'obtention de l'argent pour ce projet elles prévoient offrir à aux citoyens de Saint-Norbert, l'école, Le service de loisir, camp de jour, service de garde scolaire, le marché fermier, la bibliothèque, la FADOQ, des ateliers d'initiation au tissage, de tissage et de perfectionnement. (Par exemple : pour les jeunes nous voulons animer des ateliers sur des cadres pour tisser où ils feraient des napperons à partir de sacs de lait ou de vieux T-Shirt. Ces napperons leurs seraient très utile dans les camps de jour ou chez eux).

En conséquence ;

Il est proposé par M. Patrick Pilon
Appuyé par M. Michel Mondoux

Que le conseil municipal appui le projet du Cercle des Fermières de Saint-Norbert et leur demande de subvention auprès de la MRC.

Madame la mairesse demande le vote;
La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-03-78

(22) Emploi Québec, agent(e) ou coordonnateur(trice) : culture

CONSIDÉRANT que la municipalité désire retenir les services d'une personne pour le développement au niveau de la culture, tout particulièrement en lien avec l'entente avec le Ministère de la Culture;

CONSIDÉRANT que Emploi Québec offre des subventions pour les employeurs afin de stimuler et de soutenir la réinsertion en milieu de travail;

Il est proposé par Mme Marie-Michèle Paradis
appuyé par M. Yvan Lapointe et résolu :

Que la municipalité désire faire une demande de subvention auprès d'Emploi Québec pour l'embauche d'un(e) agent(e) ou coordonnateur(trice) en développement culturel et d'offrir ce poste dans le cadre de la subvention en réinsertion au marché du travail.

Madame la mairesse demande le vote;
La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-03-79

(23) Emploi d'Été Canada : coordonnateur marché fermier

CONSIDÉRANT que Emploi d'Été Canada offre des subventions pour l'embauche d'étudiant;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire ouvrir un poste de coordonnateur(trice) pour le marché fermier édition 2022;

Il est proposé par M. Sébastien Houle
appuyé par M. Denyse Riquier et résolu :

Que le conseil désire faire une demande de subvention auprès de Emploi D'Été Canada dans l'optique de l'embauche du poste de coordonnateur(trice) du marché fermier.

Madame la mairesse demande le vote;
La résolution est adoptée à l'unanimité

2022-03-80

(24) Affichage poste camp de jour : coordonnateur, animateur et aide animateur

CONSIDÉRANT que la municipalité prévoit tenir un camp de jour cet été;

CONSIDÉRANT que nous aurons besoins de personnel pour en assurer le bon fonctionnement;

Il est proposé par M. Michel Mondoux appuyé par M. Sébastien Houle et résolu :

Que les postes de coordonnateur(trice), animateur et aide-animateur pour pour le camp de jour soient affichés.

Madame la mairesse demande le vote;
La résolution est adoptée à l'unanimité

SUIVI ET AFFAIRES NOUVELLES

(25) Période de questions

Période de question; une seule question à savoir à quel endroit retrouver les vidéos des séances du conseil.

Réponse : lien sur le site de la municipalité.

2022-03-81

(26) Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Yvan Lapointe Appuyé par M. Patrick Pilon et résolu de lever la séance à 20 :32 heures.

Madame la mairesse demande le vote;
La résolution est adoptée à l'unanimité

Sonia Desjardins
Mairesse

Sylvie Toupin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière,
Par intérim

Je, Sonia Desjardins, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sonia Desjardins, mairesse
